

Pour créer votre compte et accéder à l'application, il est nécessaire d'avoir son numéro de validation annuel (code à 14 chiffres = code guichet unique)

A black smartphone is shown against an orange background. The screen displays the login interface for the 'Fédération Nationale des Chasseurs' app. At the top of the screen, there is a status bar with icons for mail, alarm, 4G signal, battery at 23%, and the time 14:00. Below the status bar is a header image showing silhouettes of a person and a child walking on a field with a large, stylized bird or wing graphic. The text 'Fédération Nationale des Chasseurs' is centered below the image. The main content area contains three white input fields: the first is labeled 'Identifiant GU (14 chiffres)' with a person icon; the second is labeled 'Date de naissance (JJ/MM/AAAA)' with a calendar icon; the third is labeled 'Mot de passe (6 chiffres)' with a lock icon. To the right of the password field, there is a link that says 'MOT DE PASSE OUBLIE ?'. Below the input fields, there is a line of text: 'En vous connectant, vous acceptez les Conditions Générales d'Utilisation'. At the bottom of the screen, there is a large red button with the text 'SE CONNECTER' in white. The background of the phone screen also features several small black silhouettes of birds in flight.

Fédération Nationale des Chasseurs

Identifiant GU (14 chiffres)

Date de naissance (JJ/MM/AAAA)

Mot de passe (6 chiffres)

MOT DE PASSE OUBLIE ?

En vous connectant, vous acceptez les **Conditions Générales d'Utilisation**

SE CONNECTER



**CARNET DE PRÉLÈVEMENT**

# CANARD

**SAISON DE CHASSE : 20 / 20**

**PRÉNOM ET NOM DU CHASSEUR :**

**NUMÉRO IGU À 14 CHIFFRES :**  
(IDENTIFICATION GUICHET UNIQUE)

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE :**

**Instructions :**

- Cochez ou pointez la date (jour + mois) dès le 1<sup>er</sup> prélèvement
- Cochez ou pointez une case par canard prélevé (maximum 15 par jour)
- Conservez ce carnet en bon état et présentez-le en cas de contrôle.
- Renvoyez ce carnet à votre fédération départementale des chasseurs à la fin de la saison

**PRÉLÈVEMENT MAXIMUM AUTORISÉ :  
15 OISEAUX PAR JOUR PAR CHASSEUR**

**Ce carnet est individuel et doit être rempli immédiatement après chaque prélèvement.**

**Si vous trouvez un canard bagué, merci de le signaler à votre fédération  
ou par mail à [bagues@chasseurdefrance.com](mailto:bagues@chasseurdefrance.com)**



Fédération Nationale des Chasseurs

NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

DATE		MOIS <input type="checkbox"/> AOÛT <input type="checkbox"/> SEPT. <input type="checkbox"/> OCT. <input type="checkbox"/> NOV. <input type="checkbox"/> DÉC. <input type="checkbox"/> JANV. <input type="checkbox"/> FÉV.															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
CANARD CHIPEAU		CANARD PILET			CANARD SIFFLEUR			CANARD SOUCHET			FULIGULE MILOUINAN			FULIGULE MORILLON		GARROT À L'OEIL D'OR	
HARELDE DE MIQUELON		MACREUSE BRUNE			MACREUSE NOIRE			NETTE ROUSSE			SARCELLE D'ÉTÉ			SARCELLE D'HIVER			

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

DATE		MOIS <input type="checkbox"/> AOÛT <input type="checkbox"/> SEPT. <input type="checkbox"/> OCT. <input type="checkbox"/> NOV. <input type="checkbox"/> DÉC. <input type="checkbox"/> JANV. <input type="checkbox"/> FÉV.															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
CANARD CHIPEAU		CANARD PILET			CANARD SIFFLEUR			CANARD SOUCHET			FULIGULE MILOUINAN			FULIGULE MORILLON		GARROT À L'OEIL D'OR	
HARELDE DE MIQUELON		MACREUSE BRUNE			MACREUSE NOIRE			NETTE ROUSSE			SARCELLE D'ÉTÉ			SARCELLE D'HIVER			

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

DATE		MOIS <input type="checkbox"/> AOÛT <input type="checkbox"/> SEPT. <input type="checkbox"/> OCT. <input type="checkbox"/> NOV. <input type="checkbox"/> DÉC. <input type="checkbox"/> JANV. <input type="checkbox"/> FÉV.															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
CANARD CHIPEAU		CANARD PILET			CANARD SIFFLEUR			CANARD SOUCHET			FULIGULE MILOUINAN			FULIGULE MORILLON		GARROT À L'OEIL D'OR	
HARELDE DE MIQUELON		MACREUSE BRUNE			MACREUSE NOIRE			NETTE ROUSSE			SARCELLE D'ÉTÉ			SARCELLE D'HIVER			

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

**TOTAL DE CANARDS PRÉLEVÉS SUR LA SAISON :**

À RENVoyer À VOTRE FÉDÉRATION EN FIN DE SAISON AVANT LE 31 MARS

LORSQUE LE CARNET EST ENTIÈREMENT REMPLI, UTILISEZ UN AUTRE CARNET OU IMPRIMEZ-EN UN NOUVEAU.